



CP Béziers

QD à l'abandon

Par la faute de notre Administration !

Le, 16 Mars 2026

La situation au quartier disciplinaire du CP de Béziers devient particulièrement préoccupante.

En effet, 5 des cellules du quartier disciplinaire sur 16 (soit plus de 30 %) sont actuellement occupées par des détenus qualifiés de « bloqueurs ». Cette situation de saturation nous place dans une position inacceptable et contraint l'administration à prendre des décisions qui remettent en cause le sens même de la sanction disciplinaire.

Ainsi, nous nous retrouvons dans l'obligation de faire sortir un détenu qui devait pourtant exécuter une peine de quartier disciplinaire, prononcée à la suite de faits graves : insultes sur Personnels avec refus d'obtempérer aux injonctions du Personnels/rébellion.

C'est inacceptable !!!

Une telle décision n'est pas sans conséquences. Elle impacte directement la crédibilité de la procédure disciplinaire, fragilise l'autorité de l'institution et envoie un signal particulièrement négatif à l'ensemble de la détention.

Comment expliquer aux personnels que de tels actes envers les agents ne peuvent être sanctionnés comme ils devraient l'être, faute de places disponibles au quartier disciplinaire ?

Comment maintenir l'ordre et le respect des règles lorsque les sanctions prononcées ne peuvent être exécutées ?

Cette situation illustre une fois de plus les limites de la politique disciplinaire du CP qui semble aujourd'hui naviguer à vue, sans cohérence ni moyens suffisants pour garantir l'application effective des décisions prises.

Les personnels pénitentiaires ne peuvent accepter que le manque de places et une gestion approximative du quartier disciplinaire viennent compromettre la sécurité des agents, le bon ordre de la détention et la crédibilité de l'institution.

L'Ufap avait fait des propositions claires, nettes et précises en ce sens... comme s'inspirer de la Note de la DI de Paris du 17 12 2019.

Nous demandons des réponses claires et des mesures concrètes afin que les sanctions disciplinaires puissent être appliquées dans des conditions dignes, cohérentes et respectueuses du travail des personnels.

Union Fédérale Autonome Pénitentiaire - UNSa Justice | 861 Route de Saint-Pons 34535 Béziers

ufap.cp-beziers@justice.fr / Tel : 04.67.49.44.55/ www.ufap.fr

Les agents ne doivent plus être les victimes d'un système disciplinaire qui part dans tous les sens.

Madame La Directrice Responsable du Quartier Disciplinaire, les agents sont bien conscients qu'il est de meilleur goût de humer l'odeur d'excréments, que les agents reçoivent trop souvent au visage, au travers des images des caméras dont vous êtes apparemment friande !!

Néanmoins, ce serait faire preuve de plus de professionnalisme, mais aussi de compassion à l'égard de ceux qui sont en première ligne que de mettre en œuvre les mesures qui s'imposent.

Votre attentisme est indigne de l'investissement et du travail fournis par nos collègues de ce secteur, maltraités tant par les personnes détenues que par leur hiérarchie qui ignore le nombre pharaonique de signaux d'alarme qui retentissent au quotidien.

Vous êtes en droit, certainement à tort, de considérer que nos propositions ne sont pas à la hauteur de vos attentes : néanmoins, elles ont le mérite, elles, d'exister.

Faîtes donc preuve de plus d'intelligence et d'inventivité pour solutionner les problèmes existant car, nous vous le confirmons :

La baguette magique n'est qu'un mythe que l'on retrouve dans les dessins animés que vous avez passé l'âge de regarder nous semble-t-il !!

Le Secrétaire local

PARMENTIER David